



FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

3, avenue de la Plaine - BP 340

74 008 ANNECY CEDEX

04 50 52 30 00

fol@fol74.org

www.fol74.org



20 NOVEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Pourquoi la FOL s'engage en 2022



1. Argumentaire bref pour exposer le choix de cette date emblématique

La Fol a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes (article 2 des statuts).

L'action en direction de l'enfance et de la jeunesse constitue un des axes structurants de ses objectifs. Elle se déploie dans de nombreux champs, au travers du lien spécifique avec l'école, De sa fédération sportive scolaire (USEP), De tous les activités d'accueil éducatifs, séjours avec nuitées, vacances , CLSH ...

La date du 20 novembre répond donc pleinement au périmètre d'action de notre association, et à ses finalités éducatives.

2. Les valeurs portées (en lien avec le projet de la FOL)

La journée internationale des droits de l'enfant s'inscrit donc dans les valeurs que nous promouvons et dans la multiplicité des actions et des manifestations que nous organisons, en propre ou en partenariat :

- d'un point de vue général en reprenant le socle humaniste qui nous constitue, comme indiqué dans nos statuts
- d'un point de vue plus opérationnel, en faisant accéder chacun à ses droits élémentaires, en promouvant les initiatives émancipatrices, à nous engager dans une démarche pour changer le regard de chacun sur « ces êtres en devenir » et en agissant pour que se réalise la promesse d'une vie choisie, épanouie, équilibrée et responsable.

3. Quelques références théoriques ou historiques

3.1 Convention des Nations-Unies du 20 novembre 1989. Convention internationale des droits de l'enfant

Il s'agit bien d'un droit qui s'inscrit plus largement dans tous les droits humains comme le rappelle le préambule de la convention :

« Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales »

Que contient la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE) ?

La Convention comporte **54 articles**, énonçant que chaque enfant a :

- Le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité
- Le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée
- Le droit d'aller à l'école
- Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation
- Le droit d'être protégé contre toutes les formes de discrimination
- Le droit de ne pas faire la guerre, ni la subir
- Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes
- Le droit de jouer et d'avoir des loisirs
- Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation
- Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé

3.2 La convention met en avant quatre principes fondamentaux concernant les enfants :

- La non-discrimination
- L'intérêt supérieur de l'enfant
- Le droit de vivre, survivre et se développer
- Le respect des opinions de l'enfant

Trois protocoles facultatifs ont été ajoutés au texte principal. [Le premier](#) vise à protéger les enfants contre le recrutement dans les conflits armés, [le deuxième](#) concerne la vente d'enfants (à des fins de travail forcé, adoption illégale, don d'organes...), la prostitution ainsi que la pornographie mettant en scène des enfants. Le troisième définit la procédure internationale qui permet à tout enfant de déposer une plainte pour violation de ses droits, directement auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, lorsque tous les recours ont été épuisés au niveau national. Plusieurs organisations sont également impliquées. Citons L'UNICEF dont les droits de l'enfant constituent le fondement spécifique de son travail <https://www.unicef.fr/>

4. Exemple des actions engagées au sein de la FOL

- Emissions radio, les mercredis des vacances de la Toussaint et de Noël, SEJA Archamps, SEJA Collonges sous Salève, centre de loisirs de la Bergue
- Calamity une enfance de Martha Jane, film d'animation, théâtre du Guidou, Sciez.
- Ensemble pour défendre les droits de l'enfant, exposition, Maison de la Mémoire et de la citoyenneté, Sciez.
- Tous mes droits d'enfant, exposition, collège Raoul Blanchard, Annecy.
- Ce que la pauvreté fait à l'école. Ce que l'école fait à la pauvreté, Conférence débat de Jean-Paul Delahaye, salle Eugène Verdun, Annecy.
- Lunes, spectacle, compagnie Les Indécis, salle Pierre Lamy, Annecy.

5. Axes de travail possibles

- Coordination et développement de l'action sur l'ensemble du département.
- Multiplication des actions à travers l'ensemble du réseau FOL et auprès des partenaires extérieurs.
- Implication des élus et bénévoles de la FOL ainsi que des jeunes Corps Européens Solidarité.
- Enrichissement des ressources pédagogiques.
- Recherche de financements.

6. Outils de communication

- Création d'une affiche originale par à un illustrateur
- Valorisation de l'action à travers le site internet de la FOL et constitution d'un programme dématérialisé
- Communication appuyée par le biais des réseaux sociaux

Contacts FOL :

- **Célia BARREZ** : C.Barrez@fol74.org
- **Caroline DI MARIA** : vie.federative2@fol74.org
- **Frédéric LAMIAUX** : f.lamiaux@fol74.org

Pour aller plus loin :

[Le défenseur des droits](#) a parmi ses domaines de compétences la défense et la promotion : <https://youtu.be/bL0-HPo5ZGI>

C'est quoi les droits de l'enfant ? - 1 jour, 1 question : <https://www.youtube.com/watch?v=y63NNvyWumY>

Comprendre les droits de l'enfant avec Benjamin Brillaud : https://www.youtube.com/watch?v=Gb_2J0diuZs